



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/RES/47/230  
16 juillet 1993

---

Quarante-septième session  
Point 19 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/47/L.61 et Add.1)]

47/230. Admission de l'Erythrée à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 26 mai 1993, recommandant l'admission de l'Erythrée à l'Organisation des Nations Unies 1/,

Ayant examiné la demande d'admission de l'Erythrée 2/,

Décide d'admettre l'Erythrée à l'Organisation des Nations Unies.

104<sup>e</sup> séance plénière  
28 mai 1993

---

1/ A/47/953.

2/ A/47/948-S/25793, annexe.